

SAGA

Groupe SMA, 160 ans d'histoire et d'innovations

Premier assureur français du secteur du BTP, le Groupe SMA avec ses 3 500 salariés peut s'enorgueillir d'une histoire riche où sa vision du métier et son sens de l'anticipation l'ont conduit en 160 ans à devenir un acteur incontournable. Dédiée à la construction la SMABTP est, elle, connue de tous les professionnels, et ce non sans raison.
Retour sur une grande saga.

▲ AUJOURD'HUI, LE SIÈGE SOCIAL

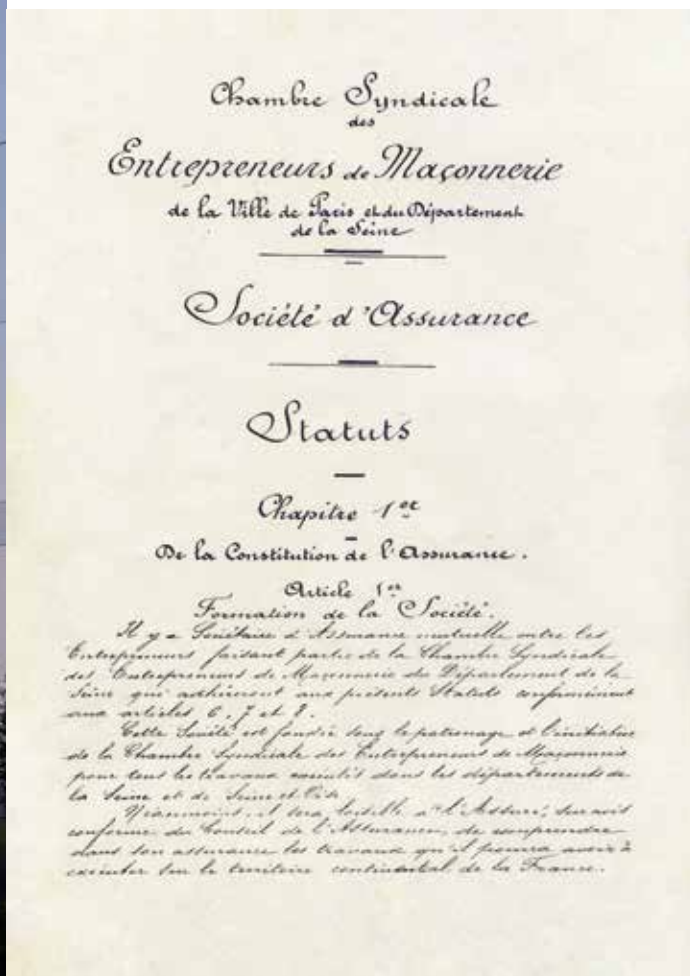
Le 1^{er} mai 1859, la chambre syndicale des entrepreneurs de Paris et de la Seine crée la Société d'Assurance Mutuelle contre les accidents du travail et les accidents corporels survenus du fait de l'exécution. Pour les entrepreneurs de BTP qui interviennent nombreux sur les chantiers de Paris du baron Haussmann, il s'agit d'assurer à leurs ouvriers et leur famille un véritable système de sécurité sociale. C'est une opération audacieuse et d'initiative privée inédite pour le BTP. C'est l'ancêtre de SMABTP qui est né. Inspirés par cet exemple, plusieurs métiers du secteur du bâtiment créent leur assurance mutuelle. Au fil des ans, les sociétés d'assurance mutuelle se regroupent au sein d'une même entité, la société mutuelle d'assurance du BTP. Elle confère prestige et puissance à ce secteur.

Les contrats d'assurance proposés se sont succédé et les garanties élargies au fur et à mesure des besoins exprimés par les entrepreneurs de BTP qui en assurent la gouvernance. La SMABTP est aujourd'hui spécialisée dans l'assurance de biens et de responsabilités et principalement dans l'assurance des constructeurs (assurances de responsabilité civile et décennale, dommages ouvrage, assurances des véhicules, des locaux professionnels...). S'adressant depuis ses débuts aux professionnels de la construction et de l'immobilier, elle est constituée de sociétaires. « Depuis toujours ce qui nous distingue, c'est notre statut de mutuelle et l'accompagnement de nos sociétaires, confie Didier Ridoret, président de la SMABTP depuis 2014. Nous avons développé au fil des ans un certain état d'esprit basé notamment sur la proximité avec nos clients



© SMA

DU GROUPE SMA SE TROUVE PORTE DE SÈVRES AU PORTES D'ISSY-LES-MOULINEAUX (92).



▲ STATUTS D'ORIGINE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE 1859.

— la mutuelle est présente dans tous les départements et même en outre-mer — c'est une de nos forces et ce qui fait de nous aujourd'hui en partie le leader sur le marché de l'assurance dans le BTP avec près de 35 % de parts de marché ». Pour se développer, la mutuelle a également toujours pensé que l'union faisait la force. Ainsi, dès le début du XX^e siècle elle développe des partenariats et crée des filiales. Ce fut le cas notamment en 1925 avec la création de l'Union technique du bâtiment et des travaux publics. De nombreuses acquisitions et signatures de partenariats suivront. Après la Seconde Guerre mondiale, la Mutuelle a continué de croître et en 1959 elle assurait 11 718 sociétaires.

Un nouveau siège en 1966

Signe de son essor, son siège social n'occupait plus seulement un simple appartement avenue Victoria, mais

cinq immeubles dans le quartier. En 1966 toutefois, elle décide de faire construire un nouveau siège avenue Émile Zola (Paris XV^e) qui regroupait, outre la SMABTP, SMAvie BTP qui apporte des solutions d'épargne de retraite, de prévoyance et de santé, la Caisse nationale de surcompensation, la Caisse nationale des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, la Banque coopérative du bâtiment et des travaux publics, le journal « Le Bâtiment » et la « Société d'édition du bâtiment et des travaux publics ». Aujourd'hui, le siège social du Groupe SMA se trouve porte de Sèvres au portes d'Issy-les-Moulineaux (92)*. Nous l'avons dit, le déploiement sur l'ensemble du territoire a toujours été une priorité pour la SMABTP. Considérant que Paris ne devait plus être le seul centre névralgique de la mutuelle, cette dernière a entrepris de se déployer

>>>



▲ LE SIÈGE AVENUE ÉMILE ZOLA (PARIS XV^e) QUI REGROUPAIT, OUTRE LA SMABTP, SMAVIE BTP.

>>> à l'échelon national durant une période comprise entre 1966 et 1976. De fait, dans ce laps de temps de 10 ans le développement du sociétariat connut une accélération de 116 %. Ce développement était encore plus dynamique en province et en banlieue où l'on comptait 172 % de sociétaires en plus. Bien que onze centres administratifs provinciaux soient déjà compétents pour le règlement des sinistres, une nouvelle organisation devenait nécessaire pour rendre un service plus global aux sociétaires et leur offrir une meilleure proximité. Pour cela deux directions à vocation géographique furent créées : la « Région parisienne » et la « Province ». À partir de la fin 1975, une multitude d'unités de gestion furent ouvertes dans les principales villes de France.

Un acteur majeur dans la création de la garantie décennale

Moteur de l'évolution réglementaire, la SMABTP s'est illustrée lors de l'élaboration de la célèbre loi Spinetta entrée en vigueur en 1978 et qui instaura la création d'une assurance de responsabilité civile décennale obligatoire également appelée garantie décennale. Celle-ci garantit la réparation des dommages qui se produisent après la réception des travaux. L'assurance décennale est la garantie obligatoire, et incontournable, pour lancer son entreprise du BTP. Elle couvre cette dernière pendant dix ans après la fin d'un chantier. « L'instauration d'une période de 10 ans existe depuis des siècles », rappelle

SMA BTP > FRISE CHRONOLOGIQUE



1859

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES ACCIDENTS CORPORELS



1899

NAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DES CHAMBRES SYNDICALES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX



1903

LA MUTUELLE GARANTIT LES DÉGÂTS CAUSÉS AUX TIERS PROVENANT D'UN FAIT ACCIDENTEL DANS L'EXÉCUTION DES TRAVAUX (RESPONSABILITÉ CIVILE)



1922

PREMIER CONTRAT D'ASSURANCE CONSTRUCTION



1973

SUPPRESSION DE LA MENTION "CHAMBRES SYNDICALES" DANS LE NOM DE LA MUTUELLE. Désormais son nom correspond véritablement aux lettres du sigle SMABTP

Didier Ridoret. Effectivement, on retrouve une trace de la responsabilité du constructeur dès 1345. Ainsi, Constantin Harménopoulos, juge de Thessalonique, précise dans un livre “Que ceux qui bâtissent des murs les construisent avec tant d’art et de connaissance que ni le fondement ne puisse se dégrader ni la forme et le corps n’en soit oblique ou inégal; car si pendant dix années du jour que l’édifice aura été achevé, il y survient quelque ruine celui qui a fait l’édifice le rétablira à ses dépens”. « Lors de l’élaboration du projet de loi Spinetta, nous avons été consultés par les pouvoirs publics et très sollicités, poursuit Didier Ridoret. Cette garantie décennale qui constitua une véritable révolution est vraiment un grand pas en avant dans l’institution d’une assurance obligatoire pour le maître d’ouvrage comme pour les constructeurs ». Cette implication de la SMABTP se retrouve également dans quelques contrats emblématiques de la mutuelle qui font date. On pense notamment à CAP 2000 créé en 1991, le tout premier contrat garantissant les constructeurs, quel que soit le fondement juridique de leur responsabilité. Il fut largement copié par la suite.

Des ambitions affichées pour l’avenir

À la SMABTP on peut être à la fois fier de son histoire et rappeler les heures glorieuses du passé sans pour autant rester figé sur ses acquis. La mutuelle est en effet résolument tournée vers l’avenir et a su prendre le virage de l’innovation. « Nous sommes toujours à la recherche de produits très novateurs comme ceux concernant par exemple les cyberrisques », souligne Didier Ridoret. À ce titre la SMABTP s’est vue décerner l’Argus d’Or 2019 pour sa garantie TRC Cyber dans la catégorie Assurance Risques Chantier. Lancée en mai 2018, la garantie TRC Cyber est la première solution de ce genre proposée en France. Elle garantit le maître d’ouvrage et tous les acteurs participant au chantier contre les conséquences d’une cyber attaque ou d’une erreur entraînant la perte ou l’altération des données contenues dans la maquette numérique partagée par tous. « Outre

notre volonté de densifier le réseau, nous souhaitons également être plus présents sur le courtage, indique le président. La recherche de rayonnement international est également une priorité pour nous. L’année dernière par exemple nous venons de nous implanter en Côte d’Ivoire. Enfin, je dis toujours à mes équipes que c’est déjà formidable d’avoir 35 % des parts de marché, mais il nous en reste 65 à conquérir. Il faut continuer à aller de l’avant! » L’histoire est donc loin d’être finie... ■

UN MAÎTRE MOT : LA QUALITÉ

Dès 1994, le Groupe SMABTP s’est engagé dans une démarche qualité afin d’améliorer le service rendu aux sociétaires. Il s’est ainsi doté de nombreux outils permettant de mieux identifier les besoins des clients et d’y apporter une réponse adaptée (baromètre de satisfaction, réseau de correspondants Qualité et enquête annuelle de satisfaction). Ces différents indicateurs ont mis en évidence des axes de progrès majeurs, aboutissant en 2002 à la publication de la première Charte d’engagements de service de la SMABTP. Depuis 2003, le Groupe a franchi une nouvelle étape en matière de démarche qualité en obtenant la certification ISO 9001 version 2000 qui répond à trois objectifs : une meilleure coordination des actions, une homogénéité des prestations et la régularité des performances



1980

CRÉATION DES COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX, TRAITS D’UNION ENTRE LES ENTREPRISES ET LA SMABTP



1991

LANCEMENT DE CAP 2000, LE PREMIER CONTRAT D’ASSURANCE CONSTRUCTION MULTIGARANTIES



1997

LA SMABTP SE DOTE D’UN NOUVEAU LOGO : DEUX CONSEILLERS EN ASSURANCE LE BAPTISENT À 6 476 MÈTRES D’ALTITUDE DANS LA CHAÎNE HIMALAYENNE



2009

LA SMABTP CÉLÈBRE SON 150^e ANNIVERSAIRE. LANCEMENT DES CONTRATS ATOUTP ET RÉNO SÛRE



2018

APRÈS LA BELGIQUE, LA SMABTP S’IMPLANTE EN CÔTE D’IVOIRE. SPONSORISÉ PAR LE GROUPE



2019

OBTENTION DE L’ARGUS D’OR POUR LA GARANTIE TRC CYBER